

COMMUNE DE VALLECALLEREPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENTHAUTE CORSEDELIBERATIONSEANCE DU 9 AVRIL 2021DATE DE LA CONVOCATION

02.04.2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRESENTS 08

ABSENTS 03

REPRESENTES 00

VOTANTS 08

POUR 08

CONTRE 00

L'an deux mille vingt et un et le 9 avril à 18h 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur BELLINI Charles, Maire.**

Etaient présents :

BELLINI Charles, POGGI Augustin, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, BLYAU Frédérique, DODEMAN Jean Claude

Absents : PALANDRI Damien, RIOLACCI Jean -Paul, BIAGGI Jean-Toussaint

Madame MULLER Alexandra est nommée secrétaire

OBJET DE LA DELIBERATION
APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU BUDGET
PRINCIPAL 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

LE MAIRE